



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Amnesty International France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

exercice clos le 31 décembre 2015

Amnesty International France

siège social

Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Amnesty International France

76, boulevard de la Villette – 75019 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association Amnesty International France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés du groupe Amnesty International France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination combiné (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources combiné, décrites dans la note de l'annexe « VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI – RESSOURCES », font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 juin 2025

KPMG SA

Guy Cohen

Associé



Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901) reconnue d'utilité publique
par décret du 12 Novembre 1987

SIEGE SOCIAL

76, boulevard de la Villette
75019 PARIS

N° S.I.R.E.T. : 308 238 401 00084

Code A.P.E. : 9499 Z

N° Téléphone : 01 53 38 65 65

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

ET DE RESULTAT COMBINE

EXERCICE 2024

GESTOR

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

11, rue Laugier - 75017 PARIS - Téléphone : 01 42 27 87 70 - Télécopie : 01 42 12 96 97

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 903 201	1 741 651	161 550	252 789
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	260 250		260 250	260 250
	Constructions	2 210 587	1 845 427	365 160	453 059
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	12 428	12 428		
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	4 166 908	2 526 932	1 639 976	1 778 368
	Immobilisations corporelles en cours	156 458		156 458	29 636
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	2 710 709	80 000	2 630 709	1 435 325
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	172 982		172 982	170 010
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	37 241		37 241	32 462
	TOTAL (I)	11 630 765	6 206 438	5 424 327	4 411 899
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	21 055		21 055	20 351
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	95 386	10 075	85 310	86 391
	Avances et Acomptes versés sur commandes	211 323		211 323	47 404
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	284 823		284 823	70 965
	Créances reçues par legs ou donations	2 281 149		2 281 149	439 171
	Autres créances	747 849	1 000	746 849	565 937
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				120 067
COMPTES DE REGULARISATION	DISPONIBILITES	13 428 438		13 428 438	15 845 091
	Charges constatées d'avance	397 298		397 298	458 101
	TOTAL (II)	17 467 321	11 075	17 456 246	17 653 478
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		29 098 086	6 217 514	22 880 573	22 065 377

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	295 999	295 999
	Réserves pour projet de l'entité	13 821 812	14 993 921
	Autres		
	Report à nouveau	931 727	948 596
	Excédent ou déficit de l'exercice	(1 062 881)	(1 169 064)
	Total des fonds propres (situation nette)	13 986 656	15 069 452
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	13 986 656	15 069 452
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 575 016	1 837 816
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	3 575 016	1 837 816
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	196 065	147 855
	Total des provisions	196 065	147 855
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	3 589	4 189
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 530 950	1 551 302
	Dettes des legs ou donations	1 336 842	368 478
	Dettes fiscales et sociales	1 651 321	1 532 789
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 257	
	Autres dettes	414 138	1 052 234
	Produits constatés d'avance	169 738	501 263
	Total des dettes	5 122 835	5 010 254
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		22 880 573	22 065 377
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 062 881,47)	(1 169 063,90)
(1) Dont à moins d'un an		5 121 676	5 009 095
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	9 055 758	8 539 082
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	819 002	800 788
	dont ventes de dons en nature	208 371	226 445
	Ventes de prestations de service	267 440	203 301
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	31 730	3 198
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	19 076 299	18 353 500
	Mécénats	89 686	119 749
	Legs, donations et assurances-vie	2 572 316	2 639 908
	Contributions financières		50 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 153	45 378
	Utilisations des fonds dédiés	24 600	261 682
	Autres produits	341 657	399 784
Total des produits d'exploitation		32 288 641	31 416 371
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	214 363	215 533
	Variation de stock	(2 136)	5 092
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 655	2 320
	Variation de stock	(705)	818
	Autres achats et charges externes	13 496 039	12 852 561
	Aides financières	10 238 365	10 562 320
	Impôts, taxes et versements assimilés	660 399	624 622
	Salaires et traitements	5 449 817	5 192 392
	Charges sociales	2 505 071	2 327 416
	Dotation aux amortissements et dépréciations	595 564	582 158
	Dotation aux provisions	48 210	2 601
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	452 762	443 975
Total des charges d'exploitation		33 660 404	32 811 811
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 371 762)	(1 395 440)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 371 762)	(1 395 440)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 974	1 719
	Autres intérêts et produits assimilés	384 940	221 634
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	28	331
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		387 943	223 685
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		1 854
	Différences négatives de change	640	148
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		640	2 002
RESULTAT FINANCIER		387 303	221 683
RESULTAT COURANT avant impôts		(984 459)	(1 173 757)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	8 399	57 021
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		8 399	57 021
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	14 682	3 807
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	312	
Total des charges exceptionnelles		14 994	3 807
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(6 595)	53 214
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		71 827	48 521
TOTAL DES PRODUITS		32 684 983	31 697 077
TOTAL DES CHARGES		33 747 865	32 866 141
EXCEDENT ou DEFICIT		(1 062 881)	(1 169 064)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			2 408 312
Prestations en nature		1 420 273	
Bénévolat		2 326 137	2 195 697
TOTAL		3 746 410	4 604 009
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		1 420 273	2 408 312
Personnel bénévole		2 326 137	2 195 697
TOTAL		3 746 410	4 604 009

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'activité		
RESULTAT NET	- 1 062 881	- 1 169 064
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:</i>		
Dotation aux amortissements et provisions (1)	644 773	586 509
Reprises sur amortissements et provisions (1)	- 17 733	- 26 925
Dotation aux fonds dédiés (1)	-	-
Reprises sur fonds dédiés	- 24 600	- 261 682
Dotation aux fonds reportés (1)	2 271 664	1 183 067
Reprises sur fonds reportés	- 534 463	- 1 067 294
Produits de cessions éléments des actifs	-	-
Valeur nette comptable des éléments cédés	-	-
Produits de cessions éléments des actifs - Legs/Donations	- 538 434	- 609 823
Valeur nette comptable des éléments cédés - Legs/Donations	525 658	595 061
Quote-part de subventions d'investissements virée au compte de résultat	-	5 360
Marge brute d'autofinancement	1 263 984	- 775 511
Moins : variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	377	11 733
Créances d'exploitation	- 213 859	109 601
Dettes d'exploitation	- 1 071 038	- 962 144
Autres créances liées à l'activité	- 121 980	1 129 952
Autres dettes liées à l'activité	969 621	1 350 099
Flux net de trésorerie généré par l'activité	827 105	863 730
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décassements provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles + incorporelles + financières	- 2 636 772	- 501 093
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations	-	-
Variation d'immobilisations financières	- 7 751	- 977
Variation des dettes et créances sur immobilisations	16 257	51 578
Incidence des variations de périmètre	- 735 559	- 624 580
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 3 363 825	- 1 178 228
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-
Variation de trésorerie	- 2 536 720	- 314 498
Trésorerie d'ouverture	15 965 158	17 057 370
Trésorerie de clôture	13 428 438	- 2 536 720

(1) Hors Actif circulant

Tableau de contrôle de la variation de trésorerie			
Actif	Ouverture	Clôture	Variation
Valeurs mobilières de placement	120 067	-	- 120 067
Disponibilités	15 845 091	13 428 438	- 2 416 653
Total 1	15 965 158	13 428 438	- 2 536 720
Passif	Ouverture	Clôture	Variation
Concours bancaires courants	-	-	-
Total 2	-	-	-
Trésorerie totale	15 965 158	13 428 438	- 2 536 720

Etats financiers au 31/12/2024

****ANNEXES****

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS COMBINES 2024

PREAMBULE

Les comptes combinés de l'association Amnesty International France (A.I.F.) reflètent la situation comptable d'ensemble

d'A.I.F. et de tous les groupes locaux avec lesquels A.I.F. a signé une convention par laquelle ces derniers sont autorisés à porter le nom « Amnesty International » et s'engagent notamment à combiner leurs comptes avec ceux d'A.I.F. désignée comme l'entité combinante.

L'exercice présenté a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Sauf indication particulière, les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros (€).

I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Chaque jour, nos actions visent à faire connaître et à défendre les droits humains, à exiger que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs de violences soient traduits en justice.

Enquêter : Parce qu'aucune violence ne doit rester dans l'ombre, le travail d'enquête est fondamental. Chaque jour, nos équipes de recherche, réparties sur chaque continent, se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains et recueillir des témoignages et des preuves.

Alerter : le travail d'enquête donne lieu à la publication régulière de rapports ou de communiqués. Nous disposons ainsi d'une information inédite qui permet d'alerter les médias et l'opinion publique, et de formuler des recommandations. La force du collectif est l'un des piliers de la victoire.

Agir : nous agissons pour exercer des pressions sur les décideurs via un travail de plaidoyer associé à des campagnes qui mobilisent les militants et le public (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, débats publics, rassemblements et manifestations...).

Le principe d'indépendance : Notre mouvement est indépendant de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous ne sollicitons aucune subvention des États, des partis politiques ou des entreprises, et nous finançons nos actions essentiellement grâce au soutien de nos membres et de nos donateurs. Notre indépendance nous permet d'agir en toute liberté partout dans le monde pour prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits afin de faire de la victoire une réalité.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

II – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- NEANT

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Hypothèses de base

Les comptes de l'Association ont été établis dans le respect des conventions comptables de base et notamment les principes suivants :

- Principe de prudence ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes combinés ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2020-08 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- du règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés et combinés.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

3.2 Périmètre de combinaison

Toutes les entités sont sous contrôle exclusif de l'association A.I.F et sont consolidés par intégration globale.

Le périmètre de combinaison des comptes 2024 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 253 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et Régions : 252

Toutes les entités ont été combinées dans les comptes pour l'exercice 2024.

Le périmètre de combinaison des comptes 2023 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 255 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et Régions : 254

Les groupes ou régions combinés sur 2024 sont ceux ayant rempli les conditions suivantes :

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Convention avec l'entité combinante dûment signée ;
- Accusé réception des instructions de combinaison ;
- Saisie de la comptabilité au plus tard le 15/01/2025.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3.3 Principes de combinaison

3.3 a) Méthode de combinaison

La méthode de combinaison est la suivante :

- Addition des comptabilités des groupes et régions,
- Eliminations et retraitements des opérations réciproques (intra-groupes).
- Etablissement des comptes combinés des groupes et régions,
- Etablissement des comptes combinés des groupes, régions et siège,
- Etablissement du compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

La reprise des fonds dédiés correspondant au leg A. devenu sans objet du fait de la couverture géographique nationale du périmètre de combinaison a été annulée dans les comptes combinés. Son annulation n'a pas d'impact sur les résultats de l'ensemble combiné.

3.3 b) Ecarts de combinaison

Les écarts de combinaison pouvant résulter du fait que les comptabilités des groupes et régions sont des comptabilités de trésorerie alors que la comptabilité du siège est une comptabilité d'engagements.

Ces écarts sont enregistrés dans le compte suivant :

105100 => Ecart de combinaison

- L'écart global de combinaison sur l'exercice 2024 s'élève à 0€.

3.4 Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.4 a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

-les immobilisations incorporelles s'amortissent sur une durée comprise entre 1 et 5 ans

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3.4 b) Immobilisations corporelles

Les terrains des locaux possédés par l'association à Paris et à Toulouse sont individualisés à l'actif du bilan. Le pourcentage de 10 % de la valeur d'achat du bien a été retenu pour les terrains acquis avant le 31 décembre 2016 et de 15% à compter du 1^{er} janvier 2017 soit un montant de 260 250 €.

Les biens immobiliers ont été comptabilisés à leur valeur d'achat : les locaux possédés ne sont destinés qu'à permettre la réalisation de l'objet social dans de bonnes conditions et la possession de ces locaux ne s'inscrit pas dans un contexte de gestion d'un patrimoine immobilier.

Pour les autres éléments de l'actif immobilisé :

- Peu de matériels nécessitent d'être décomposés, leurs composants étant de valeur faible ou non significative,
- Ces mêmes biens n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés mais mis au rebut en fin de vie,
- Les amortissements des matériels sont calculés à partir des durées d'utilisation et non des durées d'usage.

Les immobilisations corporelles sont donc évaluées à leur coût d'acquisition (bâtiments, équipements techniques, matériel, mobiliers, agencements).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- la durée moyenne d'amortissement sur 25 ans des locaux du siège social a été considérée comme pertinente.
- le mobilier et matériel s'amortissent sur une durée comprise entre 3 et 10 ans,
- le matériel informatique s'amortit sur une durée comprise entre 1 et 4 ans.

3.4 c) Immobilisations financières

La valeur brute de ces immobilisations est constituée par le coût d'acquisition.

3.4 d) Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020, sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les biens reçus par legs et donations par AIF au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation du Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés.

▪ **Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation**

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur estimée du bien ou d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4 e) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût réel d'achat majoré des frais accessoires.

La dépréciation des stocks est fonction :

- du taux d'écoulement correspondant à la quantité en stock à la fin de l'exercice par rapport au nombre de produits vendus au cours de l'exercice écoulé.
- et de la quantité restante en stock.

3.4 f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les dépréciations des créances hors groupes ont été calculées selon la méthode suivante : dépréciation à 100% des créances de plus d'un an et à hauteur de 20 % pour les créances datées de plus de 6 mois.

3.4 g) Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les titres ont été valorisés à leur valeur historique au 31 décembre 2024.

Les intérêts courus non échus correspondant aux placements en cours, ont été portés en produits financiers. Ils s'élèvent à 192 710 € au 31/12/2024.

Ils étaient d'un montant de 134 057 € à la clôture de l'exercice précédent.

Si la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est comptabilisée.

3.4 h) Fonds propres (les mouvements de l'exercice 2024 sont détaillés en Annexe)

- ✓ Les réserves d'investissements n'ont pas été mouvementées sur l'exercice.
- ✓ La réserve de capitalisation n'a pas fait l'objet d'une dotation du dixième des produits financiers de l'exercice précédent sur l'exercice 2024, suite au déficit constaté au 31.12.2023.
- ✓ La réserve d'intervention est diminuée à hauteur de 1 172 109 € conformément à la décision d'affectation du résultat 2023 approuvée par la dernière Assemblée générale.

3.4 i) Provisions pour risques (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

✓ Néant

3.4 j) Provisions pour charges (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Les **engagements au titre de pension ou complément de retraite** envers le personnel de l'association existant au 31 décembre 2024 sont déterminés, comme à la clôture des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01 en tenant compte :

- . de la capitalisation des salaires et de l'indemnité à verser aux salariés selon les modalités prévues par l'accord interne conclu entre A.I.F. et ses salariés,

- . d'une table de mortalité,

- . d'une actualisation des indemnités dues au moment du départ à la retraite par un taux tenant compte de l'inflation (de 2,33% au 31 décembre 2024 contre 1,80% au 31 décembre 2023) et du turn-over moyen du personnel sur les 5 derniers exercices (de 12,70% au 31 décembre 2024 contre 14,53% au 31 décembre 2023).

La provision s'élève à **196 065 €** au 31 décembre 2024 contre 147 855 € à la clôture de l'exercice précédent.

3.4 k) Fonds dédiés

Le solde des fonds dédiés est de nul au 31/12/2024 comme il l'était au 31/12/2023

3.4 l) Fonds reportés (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds reportés est de **3 575 016 €** au 31/12/2024 après :

- ✓ Report net des legs reçus par AIF sur l'exercice 2024, à hauteur de 1 737 201 €

3.4 m) Cotisations des adhérents

Les cotisations versées par les membres de l'association sont comptabilisées au moment de leur encaissement, ce qui constitue le fait générateur conformément à l'usage comptable en vigueur.

Elles sont enregistrées en produits dans les comptes 756 "Cotisations des membres" ou, selon leur nature, dans des comptes spécifiques reflétant le caractère statutaire ou de soutien des contributions.

En application de l'article 142-2 du règlement ANC n° 2018-06, il est précisé que ces cotisations ne correspondent pas à une contrepartie directe de biens ou de services individualisés rendus aux adhérents. Elles relèvent des produits non réciproques de l'association.

3.4 n) Cotisation à la Section Internationale

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les informations de l'exercice 2024 (K€) :

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

	2024	2023	2022
Cotisation réglée	9 536	9 038	8 731
Provision N	384	970	2 068
Total de la cotisation annuelle dans les comptes	9 920	10 008	10 799

Cette cotisation est inscrite dans la rubrique "Aides financières (versées) " du compte de résultat.

3.4 o) Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels de l'année sont relatifs à des opérations de gestion.

3.4 p) Charges et produits des exercices antérieurs

Les charges et produits des exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels de gestion.

3.4 .q) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un déficit de **1 062 881 €** et son affectation sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale.

3.4 r) Régime d'imposition

L'activité d'Amnesty International Section Française est sectorisée :

- en secteur lucratif pour ses activités de publication et de promotion. Elles sont soumises aux impôts commerciaux : TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.
- en secteur non lucratif pour ses activités directement liées à la promotion du respect des dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le monde. Elles sont assujetties à la taxe sur les salaires et à l'impôt sur les sociétés à taux réduit sur les revenus patrimoniaux.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

IV – AUTRES INFORMATIONS

4.a) Legs et donations significatifs en cours

Le règlement ANC n°2018-06 pose le principe de comptabilisation suivant pour les legs et donations :

- A la date d'acceptation par le Conseil d'administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés à l'actif. Les éventuelles dettes sont quant à elles comptabilisées au passif.
- Comptabilisation en compte de produits et charges au fur et à mesure des encaissements et des décaissements liés à la cession des biens, même en l'absence de réalisation effective et définitive du leg.

L'annexe donne le détail des legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat.

D'autre part, le règlement ANC n°2018-06 préconise la mention dans les engagements hors bilan des legs, donations et assurances-vies reçus par l'association entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés: ils sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes.

Au 31 décembre 2024, ces engagements sont estimés à **145 000 €** contre **548 447 €** au 31 décembre 2023. Les legs sont tous acceptés par le Conseil d'Administration d'AIF.

Les legs particuliers à reverser ont été comptabilisés sur la ligne "Dettes sur legs et donation" par exception à la doctrine comptable EC 2022-07, qui prévoit de les comptabiliser en Autres dettes.

4.b) Rémunération des hauts cadres dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006 sont des administrateurs exerçant bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

La rémunération brute annuelle cumulée des 3 plus hautes rémunérations, conformément aux règles du Comité de la Charte, est de 234 426 € sur l'exercice 2024.

4.c) Valorisation des contributions volontaires

✓ Le bénévolat

Amnesty International France valorise le bénévolat dans ses états financiers depuis l'exercice clos le 30 septembre 2004.

La méthode de valorisation retenue peut se résumer de la façon suivante :

- le nombre de bénévoles a été rationalisé en nombre d'équivalent temps plein ;
- le coût horaire appliqué a été défini sur la base du coût horaire moyen des salariés en CDI, tenant compte des indices et du temps de travail ;
- tarif unique pour le coût de l'heure de bénévolat, qui inclut l'ensemble des charges sociales et fiscales théoriques (65%).

Ainsi, le coût horaire est défini à partir du salaire horaire moyen à partir d'un indice moyen de la grille

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

salariale ne tenant compte ni de l'ancienneté ni des primes.

- Indice moyen = 542 (temps plein)
- Valeur du point = 6,32 €
- Valeur brute horaire = 22,58 € soit 36,36 € chargée de l'heure.

La valorisation 2024 du bénévolat pour 2 326 137 € peut se répartir comme suit :

- Actions statutaires : 1 515 109 €
- Traitement frais de collecte : 70 536 €
- Frais de fonctionnement : 740 492 €

Le bénévolat valorisé était de 2 195 697 € sur l'exercice précédent.

Compte tenu du nombre important de structures, il est actuellement impossible de valoriser le bénévolat dans les groupes et régions.

Aucune valorisation des militants n'est réalisée comme du bénévolat des membres des conseils d'administration des entités combinées.

✓ Les prestations en nature

Les prestations en nature sont valorisées sur base du prix fourni par le donateur (devis, factures, factures pro-format).

✓ Le mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est évalué sur base du prix de revient de la prestation effectuée.

4.d) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par le commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 s'élèvent à 60 000 € TTC au titre de sa mission légale.

4.e) L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice 2024 est de 106 ETP.

Catégorie	2024	2023
CDI	94	93
CDD	12	10
TOTAL ETP	106	103

4.f) Les remboursement des frais aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 32 501 € sur l'exercice.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI - RESSOURCES

1 - LE PRINCIPE D'ETABLISSEMENT

L'article 4 de la loi du 7 août 1991 fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le compte d'emploi des ressources est dressé par application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018 et modifiant le règlement comptable CRC 99-01.

Le Bureau Exécutif du 18 octobre 2009, en présence du contrôleur du Comité de la Charte et de notre Commissaire aux Comptes, s'est prononcé sur l'adoption des principes essentiels :

- **Définition des missions sociales** : celles-ci comprennent entre autres,

- nos campagnes d'actions (torture, violence policière, femmes, exigeons la dignité...) et nos actions de militantisme, dont la diffusion du matériel d'action.
- la partie, directement liée à la mission sociale, de la contribution versée au Secrétariat International d'Amnesty International. Pour réaliser cette répartition dans le CER, nous nous référons à la synthèse des dépenses de l'exercice, fournie par le Secrétariat International.
- certains de nos événements aux thèmes très précis (campagne « 10 jours pour signer »...)
- la plupart des produits éditoriaux (nos rapports, notre Chronique, bulletins internes...)

- **Les clefs de répartition**, et tout particulièrement de la répartition du coût de la collecte de fonds, qui est opérée opération par opération en fonction des caractéristiques propres à chacune de ces opérations de collecte.

- **La qualification des ressources** et leur distinction entre celles provenant de la générosité du public et les autres a notamment reposé sur l'analyse précise de celles-ci par la Cour des Comptes lors de sa première intervention en 2007 et 2008 et les précisions apportées par le règlement comptable précité dont l'homologation est intervenue depuis.

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- des dons et mécénat,
- des legs et donations,
- des cotisations des membres
- des abonnements à la lettre d'Amnesty International,
- et d'une partie des produits financiers, calculée en fonction d'une quote-part des produits provenant de la générosité du public sur le total des ressources (hors provisions).

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- **Le mode d'affectation des ressources** est le suivant:

Les ressources provenant de la générosité du public, financent prioritairement les dépenses en missions sociales qui ne sont pas financées directement par un autre produit et les frais de recherche de fonds.

- **Dans la version du Compte d'emploi des ressources combiné :** nous traitons les mouvements financiers d'Amnesty International France et ceux de nos groupes locaux d'Amnesty International appartenant au périmètre décrit dans les annexes des comptes combinés. Les groupes locaux ont pour mission de poursuivre la vision d'Amnesty International. A travers divers manifestations et événements, les groupes visent à promouvoir tous les droits humains. Ainsi, les charges de nos groupes sont en priorité imputées en mission sociale dans le compte d'emploi des ressources combiné, à l'exception des achats de produits pour revente. Les produits sont répartis en fonction de leurs natures, ainsi nous avons des recettes provenant des ventes de produits, des recettes de manifestation et de dons.

2 - LES REGLES D'AFFECTATION DES FRAIS

Les emplois sont constitués de l'ensemble des charges figurant dans le compte de résultat affectées en fonction de leur destination et non de leur nature. Toutes les charges imputables de manière non ambiguë à l'une des rubriques d'emplois ont été affectées à cette rubrique.

Certaines charges ont dû, en revanche, faire l'objet d'une ventilation entre plusieurs postes.

Les règles suivantes ont été retenues pour cette ventilation :

- **Frais de personnel** (salaires, charges sociales)

Ces frais ont été affectés à une rubrique, soit directement, pour les personnes affectées à une tâche correspondant intégralement à la rubrique considérée, soit au moyen d'une clé de répartition déterminée en fonction du temps de travail consacré à chacune des activités, pour les personnes exerçant des fonctions diversifiées.

- **Frais généraux** (entretien, charges de copropriété, affranchissements, reprographie, télécommunications, etc...)

Ces frais ont été répartis entre les diverses activités en fonction de clés établies au prorata de l'utilisation des ressources (surfaces de locaux affectées, consommation d'unités, etc.).

- **Dotation aux amortissements**

L'amortissement de la valeur comptable de nos locaux se fait en utilisant une règle de répartition établie au prorata de l'utilisation des surfaces.

- **Frais relatifs à la collecte de fonds**

Les différents modes de collecte de fonds (publipostage, recrutements dans la rue, téléphone, etc.) répondent à trois objectifs distincts :

- . Information sur les Droits Humains et dénonciation de leurs violations
- . Appel à l'action (recueil de signatures, envoi de courriers d'indignation)
- . Collecte de fonds

Les frais correspondants sont répartis en fonction des éléments qui composent nos messages.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Cette année, l'analyse a révélé que 55,7 % de ces frais sont des frais de collecte de fonds et que 44,3 % relèvent de l'information sur les Droits Humains, de la dénonciation de leurs violations et de l'appel à l'action.

- Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public sont principalement constitués des frais de fonctionnement du secrétariat international (nous appliquons au total de la contribution versée au secrétariat international, le taux de frais de gestion (« *core cost* ») figurant dans leur reporting financier annuel), des frais de personnel des fonctions support (RH, finances, informatique...) ainsi que des coûts d'activité des instances de gouvernance (assemblée générale, conseil d'administration...), des régions et de la majeure partie des fonctions support.

3 - LE BENEVOLAT 2024

Le travail de nos bénévoles est valorisé à 2 326 137 euros pour l'année 2024, en fonction de la méthode décrite dans les annexes de nos comptes.

Cette valorisation se répartit ainsi :

* 1 515 109 euros correspondent à la valorisation de nos bénévoles qui participent à nos missions sociales et qui travaillent, au secrétariat national, aux pôles action, engagement et éducation aux droits humains, communication, au service relations extérieures ou en régions dans les maisons d'AIF.

* 740 492 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui participent au fonctionnement d'AIF en travaillant au secrétariat national, dans les services des fonctions support ou en s'impliquant dans les instances démocratiques, comme le Conseil d'Administration ou le Conseil des Finances et des Risques Financiers.

* 70 536 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui travaillent pour la collecte de fonds, et plus précisément les bénévoles qui travaillent au service relations membres et donateurs, à l'ouverture et à l'enregistrement d'une partie de nos dons.

4 - LES DONS EN NATURE 2024

Au cours de l'exercice 2024, Amnesty International France a bénéficié d'un total de 1 420 273 euros de dons en nature relatifs aux actions de communication suivantes (valeurs exprimées en montants hors taxes) :

Actions de communication ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :

- **Campagne « Reconnaissance faciale » (10 000 €)**
 - Diffusion gracieuse :
 - ? Socialter (valeur : 10 000 €)

Actions de communication n'ayant pas fait l'objet d'un reçu fiscal :

- **Communication Legs (1 000 800 €)** **Communication Legs (1 000 800 €)**

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Diffusion gracieuse :
 - ? Télérama : (valeur : 237 800 €)
 - ? Diverto : (valeur : 383 500 €)
 - ? Version Fémina : (valeur : 165 200 €)
 - ? Télé 7 jours : (valeur : 137 800 €)
 - ? TVCabsat Hebdo : (valeur : 76 500 €)
- **Communication institutionnelle (338 433 €)**
 - Diffusion gracieuse :
 - ? UGC : (valeur : 338 433 €)
- **Rapport annuel d'Amnesty International (35 000€)**
 - Diffusion gracieuse :
 - ? Society 2PP (valeur : 35 000 €)
- **Podcasts « WE MADE IT » (33 000 €)**
 - Diffusion gracieuse :
 - ? Society 2PP (valeur : 33 000€)
- **Campagne « Promotion Chronique » (3 040 €)**
 - Diffusion gracieuse :
 - ? Politis, 1PP (valeur : 3 040 €)

5- LES PRESTATIONS EN NATURE 2024

Néant.

VII –EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 876 192		27 009			1 903 201
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 876 192		27 009			1 903 201
CORPORELLES	Terrains	260 250					260 250
	Constructions sur sol propre	2 210 587					2 210 587
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	12 428					12 428
	Instal., agencement, aménagement divers	3 094 840		202 610			3 297 450
	Matériel de transport	4 547					4 547
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	836 589		28 323			864 912
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	29 636		375 327	248 505		156 458
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 448 877		606 260	248 505		6 806 632
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES		1 526 200		1 184 509			2 710 709
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	170 010		2 972			172 982
	Prêts et autres immobilisations financières	32 462		5 655	875		37 241
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	202 472		8 627	875		210 223
TOTAL		10 053 741		1 826 405	249 380		11 630 765

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 623 403	118 248		1 741 651
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 623 403	118 248		1 741 651
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 757 528	87 899		1 845 427
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	12 428			12 428
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 493 095	270 811	9 542	1 754 364
	Matériel de transport	1 412	1 516		2 928
	Matériel de bureau, mobilier	663 100	108 014	1 474	769 640
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 927 564	468 240	11 016	4 384 787
TOTAL		5 550 966	586 488	11 016	6 126 438

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	147 855	48 210		196 065
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	162 018	2 601	16 764	147 855
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	90 875		10 875	80 000
	Sur stocks et en-cours	6 858	10 075	6 858	10 075
	Sur comptes clients				
	Autres	2 000	1 000	2 000	1 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	99 733	11 075	19 733	91 075
TOTAL GENERAL		247 588	59 285	19 733	287 140
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			59 285	19 733	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	37 241		37 241
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	284 823	284 823	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 733	3 733	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 075	14 075	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 188	44 188	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	16 731	16 731	
	Divers	1 000	1 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	2 281 149	2 281 149	
	Débiteurs divers	668 123	668 123	
	Charges constatées d'avance	397 298	397 298	
	TOTAL DES CREANCES	3 748 361	3 711 120	37 241
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 159			1 159
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 530 950	1 530 950		
	Dettes des legs ou donations	1 336 842	1 336 842		
	Personnel et comptes rattachés	684 658	684 658		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	690 336	690 336		
	Impôts sur les bénéfices	101 500	101 500		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	174 827	174 827		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 257	16 257		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	2 430	2 430		
	Autres dettes	414 138	414 138		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	169 738	169 738		
	TOTAL DES DETTES	5 122 835	5 121 676		1 159
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

DISPONIBILITES

NATURE	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
<u>BANQUES</u>	3 213 455	2 794 494
Crédit coopératif	1 110 249	453 547
Crédit mutuel	1 865 718	2 236 206
Banque Populaire	0	0
La NEF	21 002	12 569
PAYPAL	216 486	92 171
<u>LIVRETS</u>	9 791 628	12 742 794
Crédit mutuel	4 111 422	6 241 747
Banque Populaire	0	0
La NEF	100 309	501 046
Crédit coopératif	3 579 897	4 000 000
La Banque Postale	2 000 000	2 000 000
Groupe		0
<u>C.C.P</u>	207 422	149 624
C.C.P Paris et Lyon	207 422	149 624
<u>Interets courus</u>	192 710	134 056
Interets courus à recevoir	192 710	134 056
<u>CAISSES</u>	23 222	24 124
Caisse S.N	4 330	5 424
Caisse comptoir	18 893	18 700
TOTAL DISPONIBILITES	13 428 438	15 845 091

DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	AU 31/12/2023		AFFECTATION DU RESULTAT N-1		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		AU 31/12/2024	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE										
Equipement										
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE										
Equipement										
ECARTS DE REEVALUATION										
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES										
Réserve statutaire	295 999									295 999
Réserve de capitalisation	15 245									15 245
	280 754									280 754
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE										
Réserve d'investissement	14 993 921		1 172 109	1 172 109						13 821 812
Réserve d'investissement Michel LEIRIS	2 294 455									2 294 455
Réserve d'intervention	1 058 786		1 172 109	1 172 109						1 058 786
	11 640 681									10 468 572
ECART DE COMBINAISON										
Ecart de combinaison										
REPORTA NOUVEAU										
Report à nouveau	948 596		(3 045)	(3 045)			(13 824)			931 727
	948 596		(3 045)	(3 045)			(13 824)			931 727
RESULTAT DE L'EXERCICE										
Résultat de l'exercice	(1 169 064)		(1 169 064)	(1 169 064)			(1 062 881)	(1 062 881)		-1 062 881
	(1 169 064)		(1 169 064)	(1 169 064)			(1 062 881)	(1 062 881)		-1 062 881
DOTATIONS CONSOMPTIBLES										
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT										
Equipement										
PROVISIONS REGLEMENTEES										
TOTAL	15 069 451						(1 076 705)	(1 062 881)		13 986 655

DETAIL DU POSTE FONDS REPORTES

NATURE	31/12/2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2024
Leg B.	100 000			100 000
Leg B.	45 000		45 000	
Leg B.	70 000			70 000
Leg B.	120 000			120 000
Leg B.		60 000		60 000
Leg B.	25 337			25 337
Leg B.	50 000			50 000
Leg B.		590 000		590 000
Leg B.	45			45
Leg B.	67 000		67 000	
Leg B.		150 000		150 000
Leg C.	10 000		10 000	
Leg C.	5 000			5 000
Leg C.		70 000		70 000
Leg C.	250			250
Leg C.	469 772		12 461	457 312
Leg C.	680		680	0
Leg D.		25 000		25 000
Leg D.	24 291		24 291	
Leg D.	1 000			1 000
Leg D.	1 000			1 000
Leg D.		180 000		180 000
Leg F.	-9 125		-9 125	
Leg F.	10 000		10 000	
Leg F.		180 000		180 000
Leg G.	100 000			100 000
Leg G.	16 173			16 173
Leg H.	3 000			3 000
Leg J.	1 524			1 524
Leg L.	7 622		7 622	
Leg L.		155 000		155 000
Leg L.	1 577			1 577
Leg L.	125 000		125 000	
Leg L.		4 992		4 992
Leg L.		97 000		97 000
Leg L.		37 608		37 608
Leg L.	22 000		22 000	
Leg M.	15 494		14 474	1 020
Leg M.	5 000			5 000
Leg M.	29 971			29 971
Leg M.	2 000		2 000	
Leg M.	16 666			16 666
Leg M.	84 160			84 160
Leg M.		69 988		69 988
Leg M.	3 000			3 000
Leg N.		129 000		129 000
Leg O.	85 000		85 000	
Leg P.	9 487		9 487	
Leg P.	150			150
Leg P.	130 000		95 574	34 426
Leg P.	190 000			190 000
Leg P.	9 000			9 000
Leg R.		500		500
Leg R.		2 287		2 287
Leg R.		270 000		270 000
Leg S.	13 000		13 000	
Leg S.		79 000		79 000
Leg T.		79 289		79 289
Leg V.		12 000		12 000
Leg V.	47 000			47 000
Leg W.	10 742			10 742
Dépréciation	-80 000			-80 000
TOTAL	1 837 816	2 191 664	534 463	3 575 016

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		462 057
Autres créances		462 057
FOUNISSEURS AVOIRS NON RECUS	234 272	
REMBOURSEMENT IJ SS	14 075	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR-NE PLUS UTILISER	1 000	
PRODUITS A RECEVOIR	20 000	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	192 710	

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Charges à payer		1 288 733
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		160 233
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	160 233	
Dettes fiscales et sociales		1 043 863
PROVISION CONGES PAYES	408 202	
PROVISION RTT	133 168	
PROVISION PRECARITE	18 549	
RTT COMPTE EPARGNE	121 537	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	166 110	
CHARGES SOCIALES SUR RTT	54 204	
CHARGES SOCIALES SUR PRECARITE	7 495	
CHARGES SOCIALES SUR RTT EPARGNE	49 214	
REMBOURSEMENT IJ AGEO	2 903	
CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER	49 380	
CHARGES FISCALES SUR RTT A PAYER	15 947	
CHARGES FISCALES SUR PRECARITE A PAYER	2 125	
CHARGES FISCALES SUR RTT EPARGNE A PAYER	15 029	
Autres dettes		84 637
NOTES DE FRAIS A PAYER	3 966	
CHARGES A PAYER	80 672	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			397 298
STOCK MAXYMA DEPLIANTS		47 314	
SALESFORCE		8 004	
SALESFORCE CUSTOMER		19 884	
ATELIER FAB		31 095	
DESTINATION NANCY		12 318	
AFP		8 523	
MAXYMA		17 866	
PROMOPLUS		15 018	
MODJO		29 729	
AUTRES		207 547	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			397 298

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			169 738
Adhésions		120 004	
Abonnements chroniques		41 632	
Lettres AMNESTY		8 101	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			169 738

--

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie		1 379 637	1 677 539
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		2 906 229	1 054 256
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		538 434	609 823
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		10 875	9 125
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		534 463	1 067 294
Total des produits		5 369 638	4 418 036
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		525 658	595 061
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		2 271 664	1 183 067
Total des charges		2 797 322	1 778 128
SOLDE		2 572 316	2 639 908

DETAIL DES AIDES FINANCIERES

NATURE	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
COTISATION SECRETARIAT INTERNATIONAL	9 920 457	10 008 822
COTIS UE PROJET INTERNATIONAL	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	317 908	553 498
SOUTIEN GR FDS DED-PROJETS RE		
SOUTIEN GR / PRIMO LEV		
DEPENSES SSAF		
DEPENSES / DDH		
DEPENSES FDS SECTEUR ALSACE		
	10 238 365	10 562 320

DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

NATURE	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
IMPRESSION	734 220	981 437
CREATION GRAPHIQUE	349 703	331 022
CONCEPTION AUDIO	410 160	332 048
FOURNITURES DIVERSES	306 796	248 176
SOUS-TRAITANCE	419 005	673 085
LOCATIONS IMMOBILIERES ET CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	123 257	116 311
LOCATIONS MOBILIERES	367 034	328 001
ENTRETIEN LOCAUX	109 091	103 090
MAINTENANCE	360 134	298 567
ASSURANCE	43 658	40 805
ETUDES ET RECHERCHES	98 616	134 845
DOCUMENTATIONS	22 178	21 956
COLLECTE FONDS FACE A FACE	4 351 255	3 607 963
MARKETING TELEPHONIQUE	726 333	642 289
PERSONNEL INTERIMAIRE	77 177	14 809
HONORAIRES	942 912	847 513
MANIFESTATIONS COLLOQUES	361 640	436 023
PUBLICITE	1 481 296	1 358 404
FRAIS DE DEPLACEMENTS	235 790	245 846
FRAIS DE MISSIONS	316 229	340 496
AFFRANCHISSEMENT	1 178 078	1 259 204
ABONNEMENT TELEPHONE, INTERNET, HEBERGEMENT	101 100	96 536
SERVICES BANCAIRES	107 562	105 684
COTISATIONS	66 134	59 938
AUTRES	206 681	228 513
TOTAL	13 496 039	12 852 561

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2024 en K€

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024		2023	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 053	9 053	8 539	8 539
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons non affectés reçus par le secrétariat national d'AI/F	19 004	19 004	18 339	18 339
- Dons non affectés reçus par les groupes locaux d'AI/F	116	116	63	63
- Legs, donations et assurance-vie	2 596	2 596	2 640	2 640
- Mécénats	90	90	120	120
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	667	667	556	556
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	10			
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 078		1 108	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	32		3	
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	7		18	
5 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			241	
TOTAL	32 652	31 525	31 627	30 498
CHARGES PAR DESTINATION				
1 MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par le secrétariat national d'AI/F	13 329	13 329	12 978	12 896
- Actions réalisées par les groupes locaux d'AI/F	260	116	370	86
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Actions réalisées par le mouvement Amnesty International	7 677	7 677	7 451	7 451
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	6 076	6 076	6 127	6 127
2.2 Frais de traitement des dons	546	546	505	505
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 698	5 348	5 338	4 400
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	57		8	
5 IMPÔT SUR LES BENEFICES	72	48		
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			19	
TOTAL	33 715	33 140	32 796	31 465
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	(1 063)	(1 615)	(1 169)	(967)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024		2023	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolet				
Prestations en nature	2 326	2 326	2 196	2 196
Dons en nature	1 420	1 420	2 408	2 408
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
CHARGES PAR DESTINATION				
TOTAL	3 746	3 746	4 604	4 604
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	1 800	1 800	2 924	2 924
Réalisées à l'étranger				
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	1 206	1 206	974	974
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	740	740	706	706
TOTAL	3 746	3 746	4 604	4 604

Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice collectées auprès du public 2024 (en K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023
1 MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par le secrétariat national d'AIF	13 362	12 896
- Actions réalisées par les groupes locaux d'AIF	116	86
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Actions réalisées par le mouvement Amnesty International	7 677	7 451
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	6 076	6 127
2.2 Frais de traitement des dons	546	505
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 355	4 400
TOTAL DES EMPLOIS	33 092	31 465
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	48	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	33 140	31 465

RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 053	8 539
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	19 004	18 339
- Legs, donations et assurance-vie	2 596	2 640
- Mécénats	90	120
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
- Abonnements à la lettre d'Amnesty	237	203
- Produits Financiers liés à la GP	388	216
- Redevances et droits d'auteur liés à la GP	42	137
TOTAL DES RESSOURCES	31 525	30 257
2 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		241
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 615	967
TOTAL	33 140	31 465
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	2 820	3 490
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	(1 615)	(967)
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(296)	297
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	909	2 820

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
- Réalisées en France	1 800	2 924
- Réalisées à l'étranger		
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE FONDS	1 206	974
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	740	706
TOTAL	3 746	4 604

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Bénévolat	2 326	2 196
- Prestations en nature		
- Dons en Nature	1 420	2 408
TOTAL	3 746	4 604

FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2024	2023
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		241
(-) Utilisation		241
(+) Report		
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2024

Pour la construction de ce état, nous sommes partis de 2 extractions (réalisées par le service CRM & data)
issues de notre logiciel de gestion commerciale / relation client SALESFORCE que nous avons consolidées :
- la 1ère portait sur les adresses à l'étranger renseignées par nos contacts personnes physiques ou personnes morales.
- Et la 2nde portait sur notre mandathèque avec un focus sur toutes les personnes dont l'IBAN commençait par un
code pays différent de FR.

VERSION SYNTHETIQUE *

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources (en €)
ALLEMAGNE	50 102
ANGLETERRE	1 259
AUTRICHE	2 408
BELGIQUE	44 807
CANADA	7 922
ESPAGNE	10 444
ETATS-UNIS	2 774
IRLANDE	2 294
ITALIE	6 522
LITUANIE	1 144
LUXEMBOURG	6 698
MONACO	7 250
PAYS-BAS	6 169
PORTUGAL	3 042
ROUMANIE	1 121
ROYAUME UNI	3 518
SINGAPOUR	1 012
SUISSE	8 853
AUTRES	11 223
Total général	178 562

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que
l'association doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public :
- au siège de l'association, situé au 76 Boulevard Villette, 75019 Paris